



DIEC/18-770-1766 du 19/02/2018

OLYMPIADES ACADEMIQUES DE MATHEMATIQUES ANNEE 2018

Références : Note de service n°2015-175 du 27 octobre 2015 publiée au BOEN N°41 du 5 novembre 2015 - Note de service Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid46901/olympiades-nationales-de-mathematiques.html>

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Mme LECOMTE - Tel : 04 42 91 71 84 - Courriel : manuella.lecomte@ac-aix-marseille.fr

L'épreuve se déroulera le **mercredi 14 mars 2018 de 8 h à 12 h15 (maximum), en deux parties de deux heures chacune, séparées d'un intermède compris entre cinq et quinze minutes.** Les deux parties de l'épreuve s'appuient sur les programmes des classes de collège, de seconde générale et technologique et sur le programme commun des différentes classe de première. Les sujets sont distribués au début de chacune des parties.

La première partie est consacrée aux exercices choisis par le jury national. Chaque candidat doit résoudre individuellement deux exercices.

La seconde partie de l'épreuve est consacrée à la résolution d'exercices académiques.

► **Nouveauté 2018** : Lors de la seconde partie académique, **les candidats devront concourir par binôme, si possible mixte.** Chaque binôme ne rend qu'une seule copie. Les changements ne sont pas autorisés. Néanmoins, si un candidat inscrit en binôme se retrouve seul le jour de l'épreuve du fait de l'absence de son équipier(ère) il peut concourir individuellement ou avec un autre élève dans le même cas que lui, sous réserve que les organisateurs sur place l'y autorisent.

Toutes les modifications effectuées en cas de force majeure devront être signalées par écrit lors de l'envoi des copies pour corrections par le responsable.

Il est prévu, au minimum, un lycée d'accueil par département. Toutefois, le nombre de centres sera ajusté en fonction du nombre de candidats.

Les lycées, centres d'épreuves, recevront les sujets dupliqués en nombre suffisant accompagnés des listes d'émargement et si besoin les copies de composition modèle EN et le papier brouillon, seront à demander au rectorat. Il n'est pas prévu d'intercalaire millimétré ENm.

Pour l'édition 2018, les anciens modèles de calculatrices, conformes à la circulaire 99-186 restent exceptionnellement autorisés.

L'organisation de l'épreuve n'est pas prise en compte par le logiciel national OCEAN, c'est pourquoi aucune étiquette de table n'est fournie par le rectorat.

Les lycées d'origine des candidats rempliront les convocations en fonction des annexes jointes et les remettront aux candidats.

La surveillance de l'épreuve est assurée par les professeurs de mathématiques des lycées centres d'épreuves et en cas de nécessité par les professeurs de mathématiques des lycées d'origine des candidats.

Au début de l'épreuve, les candidats émargent les listes alphabétiques transmises par le rectorat aux centres d'épreuves.

Les copies non anonymées et les listes alphabétiques émargées seront adressées en recommandé par les centres d'épreuves le jeudi 15 mars 2018 au lycée Marseilleveyre – 83, traverse Parangon 13008 Marseille – à l'attention de **M. JEGO Florian**, secrétariat des olympiades de mathématiques. Les copies sont corrigées au Lycée Marseilleveyre à Marseille.

Je vous remercie pour votre implication.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

OLYMPIADES ACADEMIQUES DE MATHEMATIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

CONVOCATION INDIVIDUELLE

Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Candidat(e) aux Olympiades de mathématiques année 2017/2018

Est convoqué(e) pour subir l'épreuve correspondante :

Le mercredi 14 mars 2018 de 8 h à 12 h 15

Au lycée

Fait à , le

Signature du chef d'établissement.

Cachet de l'établissement.

Nota : Le candidat devra se présenter 15 minutes avant le début de l'épreuve, muni de la présente convocation et d'une pièce d'identité avec photographie. Les candidats ne sont pas autorisés à quitter la salle de composition avant la fin de l'épreuve.
L'usage de la calculatrice et du matériel usuel (compas, équerre, règle graduée ...) est autorisé.

OLYMPIADES DE MATHEMATIQUES ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

REPARTITION DES CANDIDATS - EPREUVE DU MERCREDI 14 MARS 2018 de 8h à 12h15

DEPARTEMENT / VILLES	CENTRES D'EPREUVES	ETABLISSEMENTS D'ORIGINE	SERIES	TOTAL CDTs	
ALPES DE HAUTE PROVENCE (04)					
DIGNE	PIERRE GILLES DE GENNES	Pierre Gilles de Gennes	S	34	
			STI2D	8	
	Total PIERRE GILLES DE GENNES			42	
MANOSQUE	ITER	Iter	S	25	
	Total ITER			25	
SISTERON	PAUL ARENE	Paul Arène Sisteron	S	8	
	Total PAUL ARENE			8	
BARCELONNETTE	HONORAT	Honorat	S	2	
	Total HONORAT			2	
HAUTES ALPES (05)					
BRIANCON	ALTITUDE	Altitude	S	12	
	Total ALTITUDE			12	
GAP	ARISTIDE BRIAND	Aristide Briand	ES	20	
			L	2	
			S	22	
			STMG	12	
			STL	8	
	Total ARISTIDE BRIAND			64	
BOUCHES DU RHONE (13)					
AIX EN PROVENCE	CEZANNE	Cézanne	S	26	
			Total CEZANNE		
	LA NATIVITE	La Nativité	S	6	
			Total LA NATIVITE		
	MILITAIRE	Militaire	S	22	
			STI2D	4	
			Vauvenargues Zola	S	20
				S	2
Total MILITAIRE			48		
ARLES	MONTMAJOUR	Montmajour	S	4	
		St Charles St Martin de Crau	S	4	
	Total MONTMAJOUR			8	

DEPARTEMENT / VILLES	CENTRES D'EPREUVES	ETABLISSEMENTS D'ORIGINE	SERIES	TOTAL CDTs
BOUCHES DU RHONE (13)				
AUBAGNE	JOLIOT CURIE	Joliot Curie	L	2
			S	14
	Total JOLIOT CURIE			16
LA CIOTAT	LUMIERE	Méditerranée	ES	2
			S	2
		Lumière	S	14
	Total LUMIERE			18
MARSEILLE	MARSEILLEVEYRE	Daumier	ES	4
			S	2
		Marseilleveyre	ES	8
			S	22
	Total MARSEILLEVEYRE			36
	PERRIN	Perrin	S	39
			STI2D	26
			STL	6
	Total PERRIN			71
	PROVENCE	Notre Dame de Sion Provence	S	8
			ES	14
			S	48
	Total PROVENCE			70
	THIERS	Saint Joseph les Maristes	S	6
		Thiers	S	20
	Total THIERS			26
	MONTGRAND	Montgrand	ES	15
			S	28
			STMG	8
	Total MONTGRAND			51
	CHEVREUL BLANCARDE	Chevreul Blancarde Saint Charles	S	34
S			9	
Total CHEVREUL BLANCARDE			43	
LACORDAIRE	Lacordaire	S	28	
Total LACORDAIRE			28	
DIDEROT	Diderot	S	14	
Total DIDEROT			14	
BELSUNCE	Belsunce	ES	6	
		STMG	14	
	Saint Exupéry	S	6	
Total BELSUNCE			26	
MARTIGUES	LANGEVIN	Langevin	S	58
	Total LANGEVIN			58
MIRAMAS	JEAN COCTEAU	Jean Cocteau	S	8
	Total JEAN COCTEAU			8

DEPARTEMENT / VILLES	CENTRES D'EPREUVES	ETABLISSEMENTS D'ORIGINE	SERIES	TOTAL CDTS
BOUCHES DU RHONE (13)				
SALON DE PROVENCE	VIALA LACOSTE	Viala Lacoste	ES	1
			L	1
			S	38
	Total VIALA LACOSTE			40
VITROLLES	MONNET	Monnet	S	20
	Total MONNET			20
TARASCON	DAUDET	Daudet	S	2
	Total DAUDET			2
VAUCLUSE (84)				
CARPENTRAS	HENRI FABRE	Henri Fabre	S	4
	Total HENRI FABRE			4
ORANGE	SAINT LOUIS	Saint Louis	S	8
	Total SAINT LOUIS			8
PERTUIS	VAL DURANCE	Val Durance	S	4
	Total VAL DURANCE			4
VAISON LA ROMAINE	STEPHANE HESSEL	Stéphane Hessel	ES	10
			L	1
			S	36
			STL	12
	Total STEPHANE HESSEL			59
Total général				843

TOTAL CANDIDATS								
Département / Ville	CENTRES D'ÉPREUVES	ES	L	S	STI2D	STMG	STL	Total
ALPES DE HAUTE PROVENCE (04)								
BARCELONNETTE	HONORAT			2				2
DIGNE	PIERRE GILLES DE GENNES			34	8			42
MANOSQUE	ITER			25				25
SISTERON	PAUL ARENE			8				8
HAUTES ALPES (05)								
BRIANCON	ALTITUDE			12				12
GAP	ARISTIDE BRIAND	20	2	22		12	8	64
BOUCHES DU RHONE (13)								
AIX EN PROVENCE	CEZANNE			26				26
	LA NATIVITE			6				6
	MILITAIRE			44	4			48
ARLES	MONTMAJOUR			8				8
AUBAGNE	JOLIOT CURIE		2	14				16
LA CIOTAT	LUMIERE	2		16				18
MARSEILLE	MARSEILLEVEYRE	12		24				36
	MONTGRAND	15		28		8		51
	PERRIN			39	26		6	71
	PROVENCE	14		56				70
	THIERS			26				26
	CHEVREUL BLANCARDE			43				43
	LACORDAIRE			28				28
	DIDEROT			14				14
	BELSUNCE	6		6		14		26
MARTIGUES	LANGEVIN			58				58
MIRAMAS	JEAN COCTEAU			8				8
SALON DE PROVENCE	VIALA LACOSTE	1	1	38				40
VITROLLES	MONNET			20				20
TARASCON	DAUDET			2				2
VAUCLUSE (84)								
CARPENTRAS ORANGE PERTUIS VAISON LA ROMAINE	HENRI FABRE			4				4
	SAINT LOUIS			8				8
	VAL DURANCE			4				4
	STEPHANE HESSEL	10	1	36			12	59
Total		80	6	651	38	34	26	843